

VOUS DÉTENEZ UN IMMEUBLE LOCATIF RÉSIDENTIEL ?

Un nouveau relevé est à produire d'ici le 29 février 2016

RELEVÉ 31 : RENSEIGNEMENTS SUR L'OCCUPATION D'UN LOGEMENT

Propriétaires d'immeubles visés

- Particuliers
- Sociétés
- Fiducies
- Sociétés de personnes

Logements visés

Tout logement (*maison, appartement, chambre ou tout autre logement de ce genre*) qui remplit, entre autres, les conditions suivantes :

- Il est situé au Québec
- Un loyer a été payé ou était payable au 31 décembre par un particulier

Renseignements prescrits à inclure dans le relevé 31

- Le nombre total de locataires ou de sous-locataires
- L'adresse de chaque logement
- Le nom et adresse de chaque locataire ou chaque sous-locataire
- Le nom et adresse du ou des propriétaires de l'immeuble

Mode de production

- Service en ligne de Revenu Québec – « *Produire des relevés 31* »
- En utilisant un logiciel autorisé
- Sur support papier (*vous devez contacter Revenu Québec au préalable*)

Pénalités possibles

- En cas de défaut, Revenu Québec peut appliquer des pénalités.

Les professionnels DFK sont là pour vous aider !